



Par SDÉ, courriel et poste

Le 19 février 2018

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité / Phase 2
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT

Monsieur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite au dépôt, le 30 janvier 2018, de sa proposition de procédure d'examen des plaintes.

Dans sa décision D-2017-072, la Régie demande au Distributeur de tenir une séance de travail à la suite du dépôt de sa proposition. Le Distributeur avise la Régie qu'il serait disponible pour la tenue de cette séance de travail le 19 ou le 20 mars 2018, avec toutefois une préférence pour le 20 mars 2018 en avant-midi ou en après-midi. Le Distributeur suggère que cette séance de travail se tienne dans les locaux de la Régie.

À des fins de planification, le Distributeur apprécierait que les intervenants, une fois la date de la séance de travail confirmée, fassent part de leur intention quant à leur présence à celle-ci.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)